



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26187

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour la Banque de France, pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, à la Banque de France.

Texte de la réponse

Les dépenses annuelles de la Banque de France pour l'achat de logiciels se sont élevées en 2001 et 2002 respectivement à 6,1 et 5,8 millions d'euros. Ces dépenses recouvrent les logiciels techniques (systèmes d'exploitation des serveurs et postes de travail, logiciels de bases de données, logiciels de sécurité...), ainsi que les logiciels mis à la disposition des utilisateurs, hors logiciels intégrés. En ce qui concerne les logiciels libres, la Banque de France n'a pas pris de mesures particulières pour favoriser leur utilisation. Toutefois, elle indique avoir recours dans de nombreux cas à ce type de logiciels, compte tenu de sa stratégie qui consiste à retenir les solutions éprouvées et offrant le meilleur rapport qualité/coût.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26187

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7758

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2575